



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME  
COMMUNE D'ANGERVILLE LA MARTEL  
1 LE BOURG ROUTE DE L'EGLISE

76540



Objet :  
Réunion du Conseil Municipal

Angerville-la-Martel  
le 7 mars 2025

Madame,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la **réunion du Conseil Municipal** qui aura lieu dans la Salle du conseil municipal le

**Mercredi 12 mars 2025**  
**A 19 heures.**

Ordre du jour :

- Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- Procès-verbal de la dernière réunion
- Demandes de subvention pour les investissements
- PLUi 3<sup>ème</sup> modification
- Questions diverses et toutes questions pouvant survenir d'ici la réunion.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués.

Le Maire

Laurent VASSET

## PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 12 MARS 2025

Date de convocation : 7 mars 2025

Date de la réunion : 12 mars 2025

Nombre de membres : 15

en exercice : 15

Présents : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mars, à 19 heures 00, à la Mairie, s'est réuni le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent VASSET, Maire.

### Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

|                   |                           |
|-------------------|---------------------------|
| Éric HAUCHARD     | Marie-Christine POUSSIGUE |
| Nadine LEGOUTEUX  | Jean-François BUREL       |
| Pascal SEYER      | Olivier LE SAUX           |
| Apolline MAUDET   | Cyril BENARD              |
| Dominique BAILLET | Brigitte DESJARDINS       |

**Absents excusés :** Mesdames Marielle NOEL, Corinne CADINOT, Karine MAHIEU, Monsieur Florent LANGLOIS.

Monsieur Dominique BAILLET a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

### 6/2025 : TOITURE EGLISE DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Nombre de membres :

en exercice : 15

Présents : 11

Vote : 11

Pour : 11

**Monsieur le Maire informe** le Conseil Municipal qu'une partie de la toiture de l'église (versant sud) est en mauvais état. Le coût de la réfection de celle-ci s'élève à la somme de 20275.80 € HT soit 24 330.96 € TTC.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des présents,

- **Valide le projet** de réfection de la toiture de l'église (versant sud)
- **Décide** d'inscrire cette dépense sur le BP 2025
- **Charge** Monsieur le Maire de demander une subvention au titre de la DETR au taux de 30 %
- **Arrête** les modalités de financement prévisionnelles :  
Dépense totale TTC : 24 330.96 €  
Dépense HT : 20 275.80 €  
Subvention DETR 30 % : 6 082.74 €  
Subvention DEPARTEMENT 30 % : 6 082.74 €  
Fonds libres de la Commune : 8 110.32 €.

**7/2025 : TOITURE EGLISE**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT**

Nombre de membres :      en exercice : 15      Présents : 11      Vote : 11      Pour : 11

**Monsieur le Maire informe** le Conseil Municipal qu'une partie de la toiture de l'église (versant sud) est en mauvais état. Le coût de la réfection de celle-ci s'élève à la somme de 20 275.80 € HT soit 24 330.96 € TTC.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des présents,

- **Valide le projet** de réfection de la toiture de l'église (versant sud)
- **Décide** d'inscrire cette dépense sur le BP 2025
- **Charge** Monsieur le Maire de demander une subvention auprès du Département au taux de 30 %
- **Arrête** les modalités de financement prévisionnelles :  
Dépense totale TTC : 24 330.96 €  
Dépense HT : 20 275.80 €  
Subvention DETR 30 % : 6 082.74 €  
Subvention DEPARTEMENT 30 % : 6 082.74 €  
Fonds libres de la Commune : 8 110.32 €.

**8/2025 : PROGRAMME VOIRIE 2025**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR**  
**ET AUPRES DU DEPARTEMENT**

Nombre de membres :      en exercice : 15      Présents : 11      Vote : 11      Pour : 11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un programme de voirie a été établi pour cette année 2025 : Il s'agit de la réfection d'une partie de la route de Colleville et le carrefour entre la route d'Alventot et les routes du Bout Venteux et des Marronniers.

Dans le cadre de ces travaux, le plan de financement suivant pourrait être adopté :

- Montant total des travaux TTC : 66 112.86 €
- Montant total des travaux H.T. : 55 094.05 €
- Montant de la subvention DETR 30 % (demandé) : 16 528.21 €
- Montant de la subvention du Département 30 % (demandé) : 16 528.21 €
- Reste à financer (autofinancement) : 22 037.63 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **adopte** le plan de financement mentionné ci-dessus et charge Monsieur le Maire de demander une subvention au titre de la DETR (30%) et auprès du Département (30%).
- **décide d'inscrire** cette dépense sur le BP 2025.

**Madame Marielle NOEL prend part à la réunion.**

**9/2025 : PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT  
ET PLAN DE MOBILITE – AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES**

Nombre de membres :        en exercice : 15            Présents : 12            Vote : 12            Pour : 12

Monsieur le Maire rappelle que l'Agglomération Fécamp Caux Littoral avec sa compétence en matière de plan local d'urbanisme et de document d'urbanisme en tenant lieu et des cartes communales est en charge des procédures d'évolution des documents d'urbanisme.

A cet effet, elle réalise la modification simplifiée n°3 de son PLUi destinée à :

- Rectifier le règlement écrit
- Corriger certaines Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Mettre à jour la liste des emplacements réservés et des bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N
- Adapter certains zonages par l'ajout ou la suppression d'indices
- Rectifier le règlement graphique.

Considérant que les points d'évolution décrits ci-avant peuvent s'inscrire dans le cadre d'une procédure de modification simplifiée du PLUi, telle que définie à l'article L153-45 du code de l'urbanisme. La procédure de modification simplifiée n°3 du PLUi a été prescrite et est destinée à rectifier ou faire évoluer les documents constitutifs du PLUi. Avant son approbation, ce projet est notifié aux personnes publiques associées et mise à disposition du public.

**Le Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance du projet, **n'émet pas** de remarque particulière.

**DIVERS**

- Visite de l'appartement situé 50 route de l'église : les 4 radiateurs seront changés
- Conseil d'école : Messieurs HAUCHARD et SEYER font un compte-rendu
- Bilan de l'exposition peinture
- Soirée du Comité des Fêtes : samedi 22 mars prochain

La séance a été levée à 19 heures 40.

**Délibérations prises lors de la séance du 12 mars 2025 : N°6/2025 à 9/2025.**

## CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Sont présents les Conseillers Municipaux suivants :

|                                      |                            |
|--------------------------------------|----------------------------|
| <b>Laurent VASSET</b>                | <b>Marielle NOEL</b>       |
| <b>Eric HAUCHARD</b>                 | <b>Jean-François BUREL</b> |
| <b>Nadine LEGOUTEUX</b>              | <b>Cyril BENARD</b>        |
| <b>Pascal SEYER</b>                  | <b>Brigitte DESJARDINS</b> |
| <b>Dominique BAILLET</b>             |                            |
| <b>Marie-Christine<br/>POUSSIGUE</b> |                            |

**Les Membres du Conseil Municipal** présents **adoptent**, à l'unanimité, le procès-verbal.

**Laurent VASSET**

Maire – Président de séance

**Dominique BAILLET**

Secrétaire de séance

